

plus minutieusement. Oui ou non? Est-ce à cause de la guerre?—R. Je ne crois pas avoir fait cette proposition. J'ai proposé, monsieur, ce que je pense que nous avons déjà discuté quoique, monsieur le président, je crois qu'on ne l'ait pas bien compris, et c'est la nécessité d'un rapport par un comité impartial d'employeurs et d'employés.

D. Avant cela vous avez dit: "par suite de la situation créée par la guerre". J'ai entendu ces mots deux ou trois fois et j'ai été frappé par l'idée que dans vos remarques vous suiviez la même voie que les autres témoins.—R. Et j'ai ensuite signalé que la loi devrait être mise en vigueur par proclamation, et ainsi de suite.

D. Avant cela n'avez-vous pas proposé une étude plus approfondie?—R. Je ne le crois pas.

L'hon. M. MACKENZIE: J'ai écrit vos paroles et je les ai dans mes notes.

M. POTTIER: Les mots étaient "à cause de la guerre".

Le TÉMOIN: Non, je ne préconisais pas d'étude plus approfondie à ce moment; je faisais remarquer la position précaire dans laquelle pourrait se trouver la caisse dans certaines circonstances hypothétiques, circonstances qu'à mon avis ceux qui mettent la législation en vigueur devraient avoir à l'esprit.

*M. Pottier:*

D. Eh bien, est-ce que vous faites un sermon à l'administration ou bien recommandez-vous de laisser ce plan en suspens? Est-ce cela que vous faites ou bien un sermon aux personnes qui seront chargées de l'administrer plus tard?—R. Monsieur le président, mes remarques donnent-elles lieu de penser que je faisais un sermon au Comité?

Le PRÉSIDENT: Je ne pense pas que c'était un sermon; je crois que M. Pottier emploie dans ce cas une figure de rhétorique.

M. POTTIER: Je retire le mot "sermon". J'aimerais savoir si vous préconisiez l'idée de laisser le plan en suspens, ou s'il vous sourirait de le voir entrer en vigueur en vous bornant à en discuter la manière d'administration.

Le TÉMOIN: J'ai été cité devant le Comité pour rendre témoignage.

*M. Pottier:*

D. Etes-vous oui ou non en faveur de ce bill? Etes-vous en faveur de son adoption en ce moment—je vous pose la question carrément?—R. J'ai déjà dit que je suis en faveur de mettre le bill en vigueur avec les sauvegardes que j'ai déjà indiquées.

D. Alors, vous êtes en faveur du bill?—R. Avec les sauvegardes que j'ai déjà indiquées.

D. Ces sauvegardes se rapportent aux détails administratifs du bill?—R. Et avec le rapport du comité consultatif accompagnant les recommandations de la Commission.

Le PRÉSIDENT: Monsieur, je crois que M. Stangroom veut faire une question.

*M. Homuth:*

D. Vous êtes en faveur du principe de l'assurance-chômage?—R. J'ai déjà répondu à cela et je vais le faire consigner une fois de plus au compte rendu. Je ne crois pas que personne puisse produire un vestige de preuve quelconque pour démontrer que j'aie jamais pris une position contre le principe de l'assurance-chômage. Je sais, si vous voulez bien me permettre de le dire, qu'il y a un tas de gens dans le pays qui, parce que j'ai constamment conseillé la prudence en la matière, ont exprimé l'idée que j'étais un ennemi de l'assurance-chômage. C'est absolument et entièrement faux. Tout ce dont j'ai essayé de m'assurer, et ce que j'espère maintenant assurer, est que quand cette loi ou toute autre mesure sur le chômage entrera en vigueur dans notre pays, elle sera

[M. Hugh Wolfenden.]